



Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Bureau du 12 décembre 2016

Bureau du 12 décembre 2016

Ordre du jour

1. Bilan mi-parcours du PLH de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et
2. Bilan mi-parcours de la Communauté de communes Artois-Lys
3. Présentation du bilan d'activité FSL 2015 du Conseil départemental du Pas de Calais
4. Synthèse régionale des FSL en Hauts de France
5. Actualités

4- Synthèse régionale des FSL Hauts de France

Mise en œuvre des Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) en Hauts de France – exercice 2015

Données FSL 2015 Hauts de France	Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)	Montant des aides versées	Montant moyen/ ménage aidé
ACCES	22 376	14 878	8 283 248,33 €	556,74 €
MAINTIEN	9 874	5 888	5 030 689,76 €	854,40 €
ENERGIE				371,51 €
ASLL				947,11 €

50 000 ménages aidés par un FSL en 2015 à l'échelle des Hauts de France

En demande d'aide, comme en nombre de ménages aidés, ce sont les difficultés de paiement des factures d'**énergie** qui sont le 1^{er} motif d'intervention des FSL.

En volume financier, ce sont les mesures **d'accompagnement social lié au logement** qui représentent le plus gros poste de dépenses

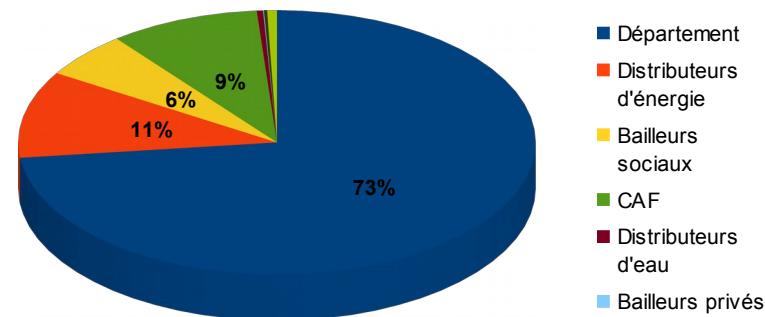


FSL - Données financières

Budget FSL 2015 = 37,2 millions d'euros

= en légère hausse par rapport à 2014 (36 629 393 €)

Répartition du financement du FSL en 2015



	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Somme	Oise	Région
Département						
Distributeurs d'énergie						
Bailleurs sociaux						
CAF	1 000 000 €	890 000 €	593 000 €	279 000 €	733 391 €	3 495 391 €
Distributeurs d'eau						
Bailleurs privés						
Caisse de mutualité sociale		13 000 €	25 450 €	15 000 €	20 075 €	73 525 €
Autres financeurs		459 €				
TOTAL						

FSL - Données financières

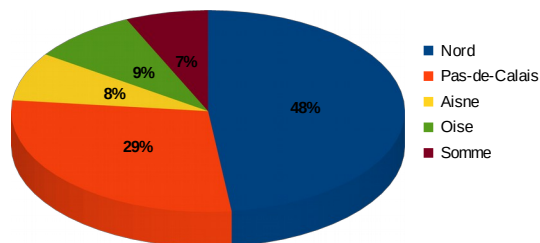
Les aides versées au titre du FSL

En 2015, les conseils départementaux de la région ont mobilisé un peu plus de 32 M€ soit près de 10 % de moins qu'en 2014

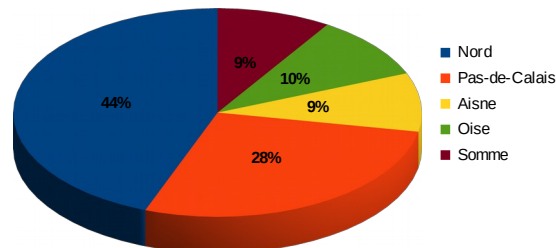
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	Total 2015
Prêts					0,00 €	
Subvention						
Total 2015						
Total 2014						
%2015/2014	-17,05%	-12,45%	1,28%	1,80%	19,81%	-10,16%

Poids des départements dans les financements consacrés au FSL

2014

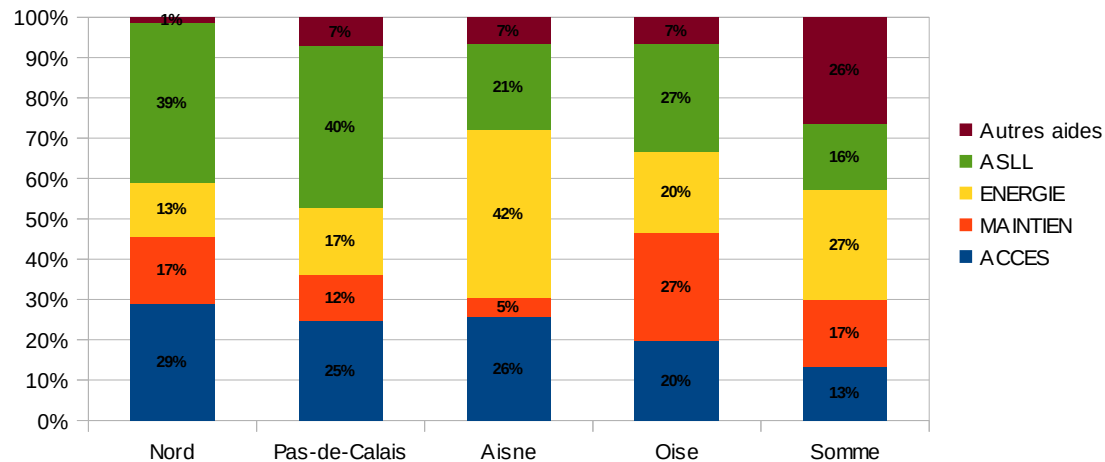


2015



FSL - Données financières

Répartition des aides par nature (prêts et subventions)
en 2015 dans chaque département



- Prépondérance accordée dans le Nord et le Pas-de-Calais au financement de mesures d'ASLL
- Effort porté dans l'Aisne et la Somme au traitement des ménages en difficulté par rapport au paiement de leurs factures d'énergie
- Oise: effort porté sur le maintien dans le logement et l'ASLL
- En moyenne, un peu plus de 20 % des aides allouées sont destinées à favoriser l'accès au logement

Données quantitatives sur l'énergie

Énergie: 16 700 ménages aidés pour 27 000 demandes = 34 % des ménages aidés au titre d'un FSL

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé	10018	6348	3919	2926	3865	27076
<i>Nb demandes « eau »</i>	2767	1497	1197	0	997	6458
<i>Nb demandes « énergie »</i>	7243	4850	2717	2926	2868	20604
<i>Nb demandes « téléphone »</i>	8	1	5	0	0	14
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)	4099	4122	3270	2102	3095	16688
	1263	1032	958	0	732	3985
	2835	3090	2311	2102	2363	12701
	1	0	1	0	0	2
Taux de réponse positive « eau »	45,6%	68,9%	80,0%	71,8%	73,4%	61,7%
Taux de réponse positive « énergie »	39,1%	63,7%	85,1%	71,8%	82,4%	61,6%
	12,5%		20,0%			14,3%

Données quantitatives sur l'accès

Accès: 14 900 ménages aidés pour 22 400 demandes= 30 % des ménages aidés au titre d'un FSL

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé	8056	6941	2240	4085	1054	22376
<i>dont issus du parc social</i>	3948	3414	1534	2243		11139
<i>dont issus du parc privé</i>	3899	3143	702	1842		9586
<i>dont non renseigné</i>	209	384	4	0	1054	1651
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages demandeurs</i>	49,00%	49,19%	68,50%	54,90%		49,80%
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)	5285	3504	1772	3473	844	14878
<i>Taux de réponse positive</i>	65,6%	50,5%	79,1%	85,0%	80,1%	66,5%
<i>dont issus du parc social</i>	3020	2073	1333	1921	376	8723
<i>dont issus du parc privé</i>	2265	1415	439	1552	306	5977
<i>dont non renseigné</i>	0	16	2	0	162	180
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages aidés</i>	57,1%	59,2%	75,2%	55,3%	44,6%	58,6%
Montant des aides versées						
Montant moyen/ménage aidé	797,92 €	644,98 €	436,13 €	182,81 €	472,18 €	556,74 €



Données quantitatives sur l'ASLL

Accompagnement social lié au logement (ASLL): 12 000 ménages aidés = 24 % des ménages aidés au titre d'un FSL

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Ménages accompagnés au titre de l'ASLL	8 112	2 565	623	246	525	12 071
Montant ASLL						
Coût moyen par ménage	710,83 €				924,44 €	947,11 €

Le Conseil Général du Nord affecte 39 % de son enveloppe FSL à l'ASLL. En 2015, 8 112 ménages ont été accompagnés. Ce département est cependant celui où l'aide moyenne est la plus faible

A l'inverse, dans l'Oise, qui ne compte que 246 ménages accompagnés au titre de l'ASLL, l'aide moyenne est la plus élevée

Données quantitatives sur le maintien

Maintien: 5900 ménages aidés pour 9 900 demandes = 12 % des ménages aidés au titre d'un FSL

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé	6133	1214	135	1861	531	9874
<i>dont issus du parc social</i>	4981	760	124	1203		7068
<i>dont issus du parc privé</i>	1072	448	11	658		2189
<i>dont non renseigné</i>	80	6	2	0	531	619
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages demandeurs</i>	81,2%	62,6%	91,8%	64,6%		71,6%
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)	3728	675	107	982	396	5888
<i>Taux de réponse positive</i>	60,8%	55,6%	79,3%	52,8%	74,6%	59,6%
<i>dont issus du parc social</i>	3285	441	101	644	270	4741
<i>dont issus du parc privé</i>	443	231	6	338	54	1072
<i>dont non renseigné</i>	0	3	0	0	72	75
	88,1%	65,3%	94,4%	65,6%	68,2%	80,5%
Montant des aides versées						
Montant moyen/ménage aidé	657,66 €			892,20 €		854,40 €

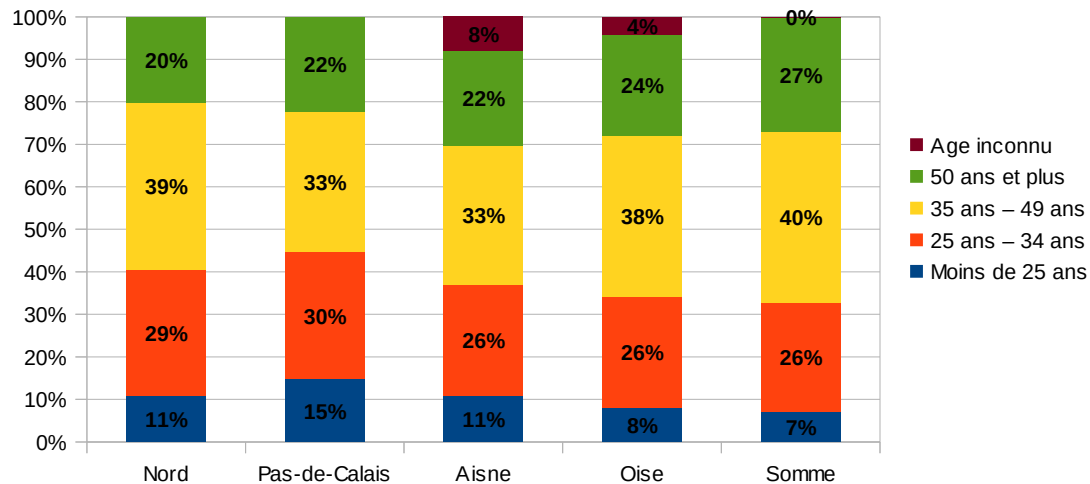
Profils des ménages aidés

Composition familiale

Dans la presque totalité des départements, **près de 6 personnes isolées aidées sur 10 sont des hommes et près de 9 familles monoparentales aidées sur 10 sont des femmes seules avec enfant**

Age de la personne de référence

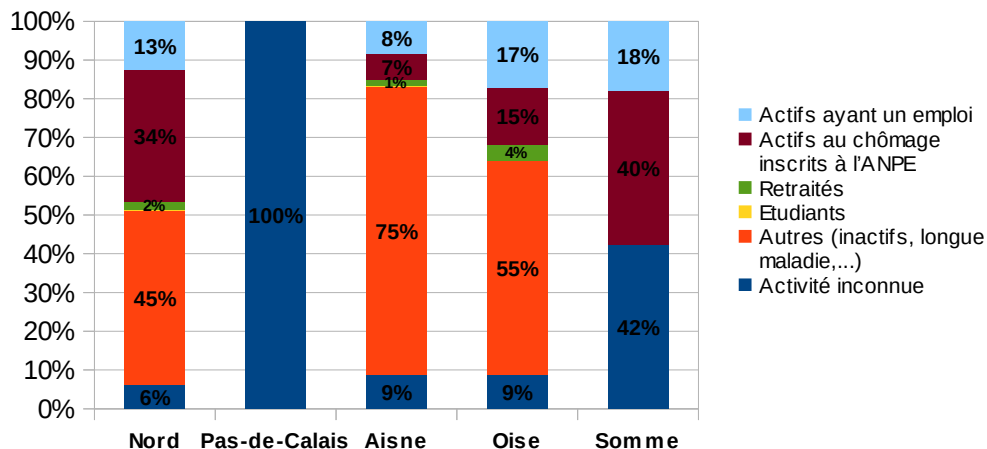
Age de la personne de référence dans les ménages aidés



Profils des ménages aidés

Activité professionnelle

Activité professionnelle des ménages aidés



Dans le Pas-de-Calais, l'activité professionnelle n'est pas connue ainsi que pour 42 % des ménages aidés dans la Somme. Il est donc difficile de tirer des enseignements sur ce critère. On peut néanmoins noter le faible pourcentage d'actifs ayant un emploi



FSL et menace d'expulsion locative

En 2015, 1203 ménages résidant dans le Nord et menacés d'expulsion locative sont recensés parmi les bénéficiaires d'une aide à l'accès et au maintien. 982 dans l'Oise, 218 dans le Pas-de-Calais (dont 2 concernent les aides à l'accès) et 3 dans l'Aisne qui ne concernent que des aides à l'accès.

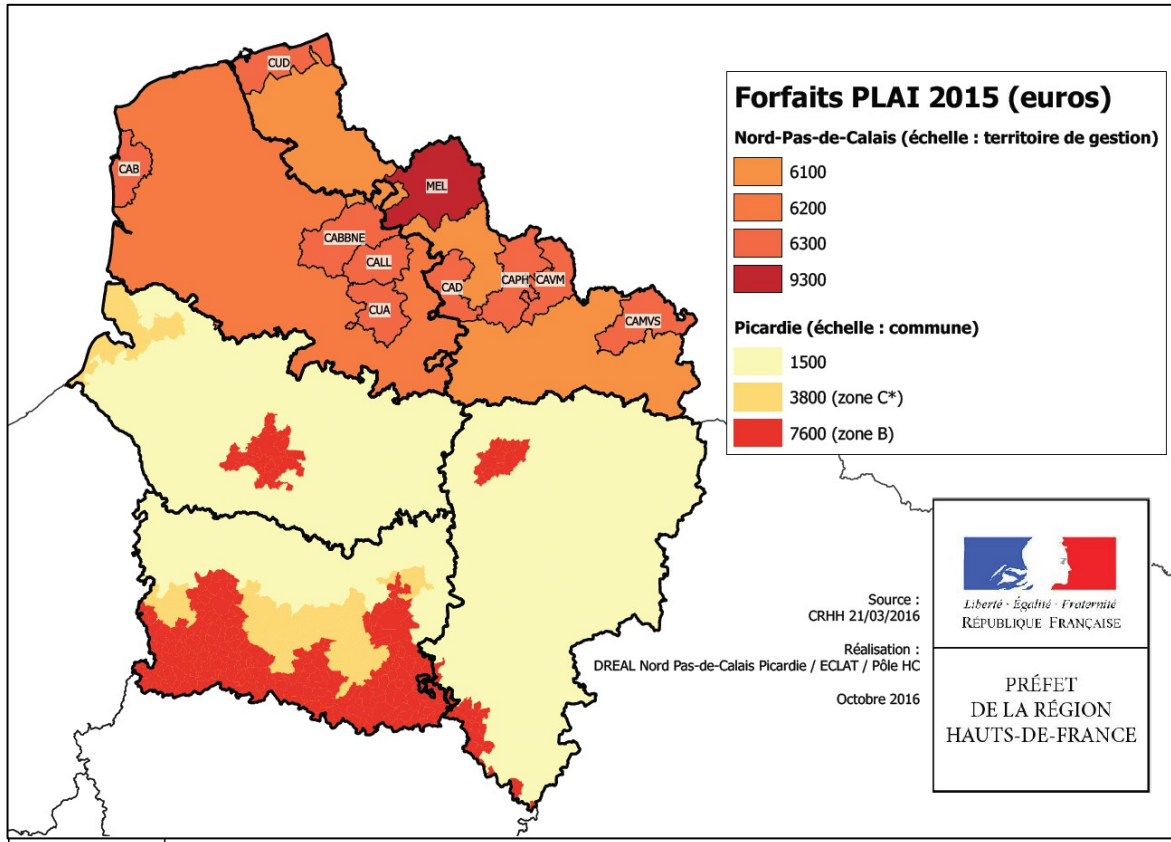
Les données sont manquantes dans les départements du Nord et de la Somme et ne permettent pas de faire une analyse à l'échelle de la région.



5- Actualités

Harmonisation des forfaits PLAI

Perspectives 2017 / Harmonisation des forfaits PLAI au sein de la région



Situation actuelle inéquitable :
Impératif d'une harmonisation

- Traiter **de façon identique** des territoires connaissant **des situations comparables**, à l'échelle de la grande région

- Faciliter la production des PLAI dans les secteurs de la région qui sont les plus tendus :

- Les conditions de production les plus difficiles
- La tension de la demande

Les aides en faveur de la construction HLM

Programmation 2017: objectifs et enveloppe

- Dotations et objectifs régionaux ont été définis par le CA du FNAP du 01/12 .
 - Une enveloppe régionale en hausse de 9 %
 - Des objectifs de production conforme à ceux proposés
 - L'exercice d'harmonisation des forfaits PLAI sera facilité par l'enveloppe en augmentation

	2017	2016
Enveloppe	20 962 988 €	19 250 750 €
Objectifs PLAI	2 700	2 464
Objectifs PLUS	5 000	6 049
<i>Total PLUS/PLAI</i>	<i>7 700</i>	<i>8 513</i>
Objectifs PLS	1 900	1 394
TOTAL	9 600	9 907

Les aides en faveur de la construction HLM

Les principes de programmation 2017

- ❑ Latitude importante sur les modalités d'utilisation de la dotation régionale ...
- ❑ ... sous réserve de respecter les objectifs et enveloppes quantitatifs fixés par le CA du FNAP
- ❑ **Objectifs:**
 - ❑ Répondre au mieux à la demande identifiée sur les territoires
 - ❑ Concorder largement pour adapter les objectifs et les enveloppes à la réalité des territoires et des besoins
 - ❑ Des thématiques à approfondir en 2017:
 - ❑ Production de logements de petite typologie au regard des besoins ?
 - ❑ Logement des personnes âgées, handicapées, jeunes et étudiants ?
 - ❑ Logements très sociaux (dont résidences sociales / pensions de familles, foyers de travailleurs migrants)
 - ❑ Construction neuve en zone tendue vs problématiques de démolition / réhabilitation en zone détendue ? Quelle place pour les opérations d'acquisition/amélioration au sein de la production globale ?

Les aides de l'Anah

Objectifs à répartir

Année 2017	PB	Dont MOI	PO LHI/TD	PO énergie	PO Autonomie	Copropriétés fragiles	Objectif Habiter Mieux*
Hauts-de-France	725	50	745	6 450	1 000	1 160	9 180

*PO+PB+SDC (Syndicats de copropriété) bénéficiant d'une aide Fart

Dotation financière

ANAH : 75,249 M€ (soit +17% par rapport à 2016)

FART : 15,680 M€ (soit +10% par rapport à 2016)

**Nouveauté : Enveloppe complémentaire régionale
« copropriétés fragiles » d'un montant de 4 M€ (mis en
réserve nationale)**

Les aides de l'Anah

Programmation 2017

Axes d'intervention

Dynamique du programme Habiter Mieux

- **Objectif PO énergie maintenu à 6 450 logts.**

Poursuite du plan d'adaptation des logements à la perte d'autonomie

- **Objectif PO autonomie porté à 1 000 logts (900 en 2016)**

Développement de l'intervention sur les copropriétés fragiles

- **Objectif copropriétés fragiles de 1160 logts**

Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

- **725 PB (+24%) et 745 PO (+57%)**